

Comité de Pilotage (COPIL) du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin du Curé,

Phase stratégie et plan d'action du PTGE du bassin du Curé

17 DÉCEMBRE 09H00-12H30, CIA 17-79, LA ROCHELLE

Animé par :

lisode
lien social et décision

Objectif du COPIL

- Rappel des travaux effectués
- Mise au vote de la Résolution : Validation des actions anticipées :
 - Fiche Action 1 : Garantir le lien entre les travaux du PTGE et la construction de l'AUP ;
 - Fiche Action 2 : *Créer un observatoire des pratiques agricoles* ;
 - Fiche Action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique ;
 - Fiche Action 10 : Leviers agronomiques et agroécologie : Renforcer le déploiement des programmes existants ;
 - Fiche Action 13 : Amélioration de la connaissance et indicateurs ;
 - Fiche Action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique ;
 - Fiche Action 15 : Réduire les prélèvements pour l'eau potable et minimiser leurs impacts environnementaux

Agenda de la Séance

**9h15 :
Ouverture**

9h20

1

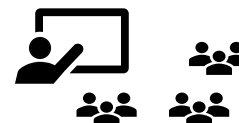
**Rappel du processus et
des étapes parcourues**



9h30

2

**Description des résolutions et
des conséquences des votes**



9h50

3

**Discussion sur la forme : Questions de
compréhension**



10h00

4

**Discussion sur le fond :
Echelle de Consensus**



11h45

5

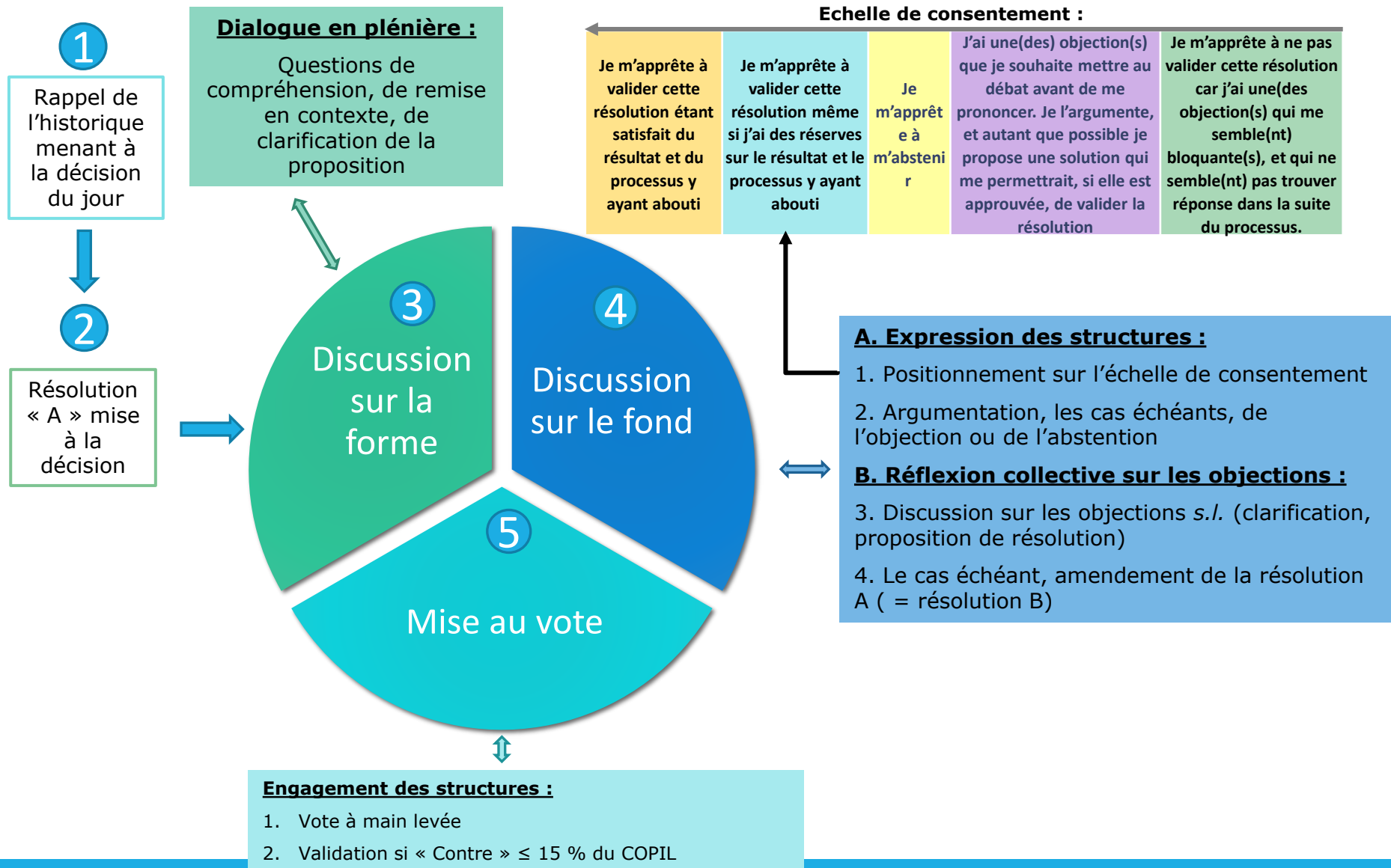
Mise au Vote



12h15 : Conclusion

- Moment de convivialité

Rappel des modalités de vote du PTGE Curé



Vote final

Le vote se fait à main levée.

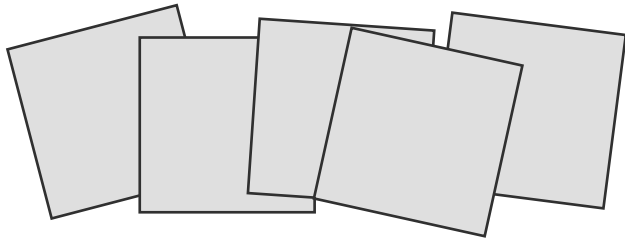
Les votes se répartissent en « Pour », « Abstention » et « Contre ».

La résolution est validée si les « CONTRE » représentent moins de 15% des membres présents mandats compris.

Rappel de l'échelle de consensus

Tenant compte des dernières discussions du jour,					
	Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti	Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et/ou le processus y ayant abouti	Je m'apprête à m'abstenir	J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution	Je m'apprête à ne pas valider cette résolution car j'ai une(des) objection(s) qui me semble(nt) bloquante(s) et qui ne semble(nt) pas trouver de réponse dans la suite du processus
Résolution 1					
Résolution 2					
Résolution 3					

Rappel de l'échelle de consensus



1 bulletins / résolution

1 seul par structure

1 mandat maximum

2 versions (avec et sans
argumentaire)

Une assiduité aux ateliers
est demandée pour
participer au vote

REPRESENTANT :

**Nom de la
structure**

REPRESENTANT :

Nom de la structure

Argumentaire :

.....
.....
.....
.....
.....

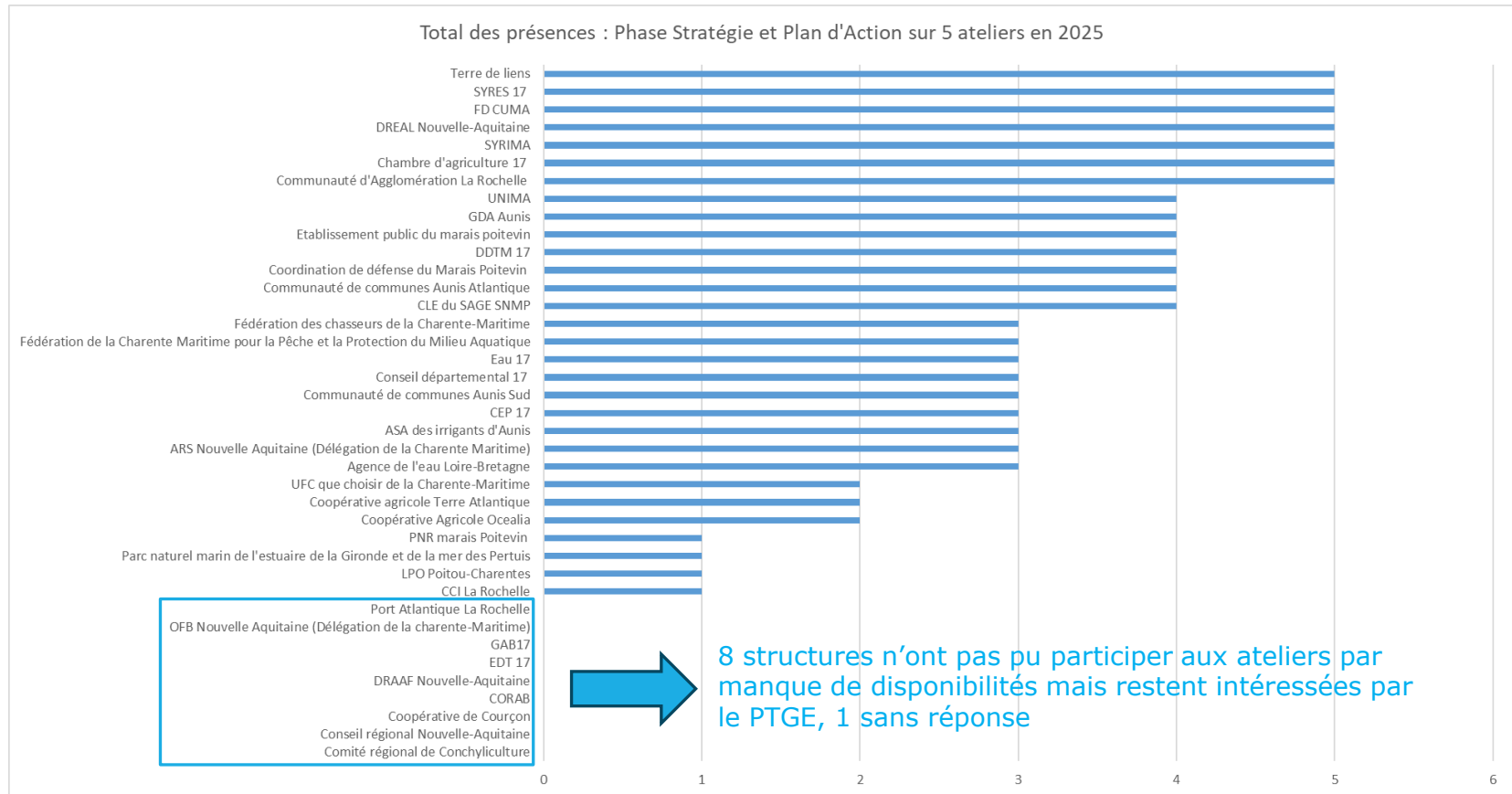
Structures votantes

39
structures

Structure	
Co-porteurs	Communauté d'Agglomération La Rochelle
	Chambre d'agriculture 17
	SYRIMA
	Agence de l'eau Loire-Bretagne
	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	ARS Nouvelle Aquitaine
	Eau 17
	ASA des irrigants d'Aunis
	EDT17
	CCI de Charente Maritime
	Etablissement public du marais poitevin
	CEP 17
	FD CUMA
	CLE du SAGE SNMP
	Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
	Comité régional de Conchyliculture
	Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime
	Communauté de communes Aunis Atlantique
	GAB17
	Communauté de communes Aunis Sud
	GDA Aunis
	Conseil départemental 17
	LPO Poitou-Charentes
	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
	OFB Nouvelle Aquitaine
	Coopérative Agricole Ocealia
	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
	Coopérative agricole Terre Atlantique
	PNR Marais Poitevin
	Coopérative de Courçon
	Port Atlantique La Rochelle
	Coordination de défense du Marais Poitevin
	SYRES 17
	CORAB
	Terre de liens (<i>intégré en décembre 2024</i>)
	DDTM 17
	UFC que choisir de la Charente-Maritime
	DRAAF Nouvelle-Aquitaine
	UNIMA

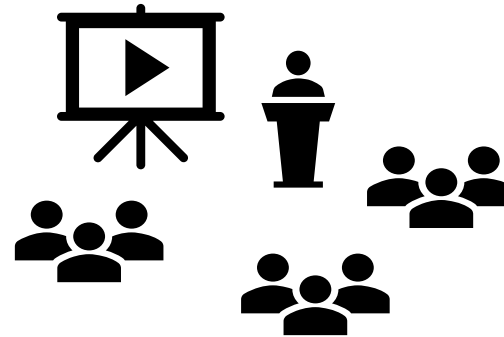
Suivi Participation au atelier

Les modalités de vote du PTGE Curé stipule qu'« une assiduité aux ateliers de la concertation est demandée pour pouvoir participer au vote »

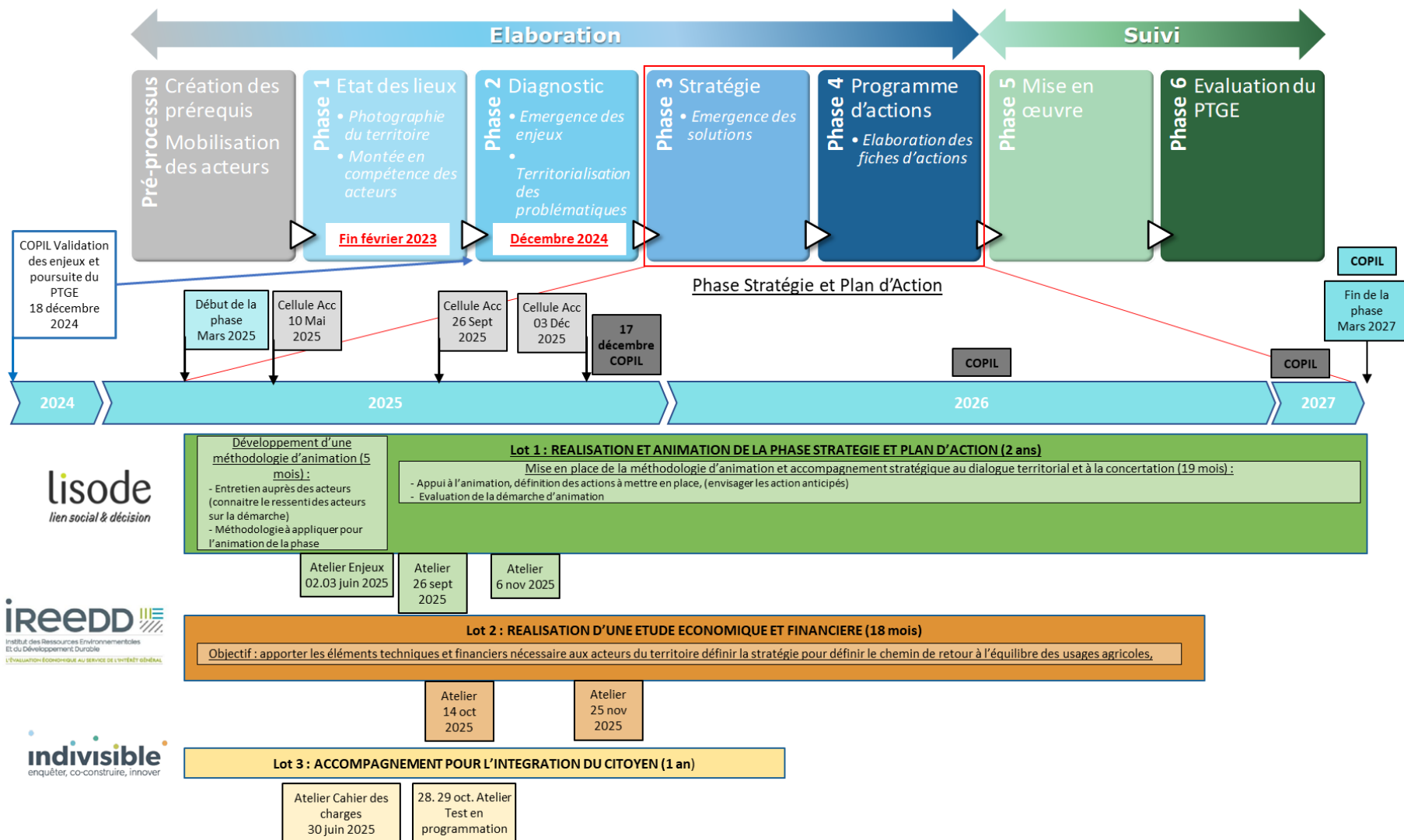


1

Rappel de l'histoire



Chronogramme des activités de 2025



Les 21 fiches actions en projet et leurs avancées respectives

Fiches actions proposées au **COPIL du 17 décembre 2025** en tant qu'actions anticipées

Premiers cercles = validé lors du COPIL du 18/12/24

Axes de travail

Enjeux

PTGE Curé

Un PTGE connu et reconnu

L'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique

La Sobriété pour tous les usages

Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Avoir une ambition forte pour la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé

Les pollutions phytosanitaires (pesticides, fongicides, herbicides)

Les pollutions nitrates

Les pollutions chimiques

La qualité bactériologique

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu

Valorisation et reconnaissance du PTGE dans la durée

Le développement d'une stratégie commune à l'échelle du bassin versant

La communication

La sobriété des usages touristiques

La sobriété des usages citoyens

La sobriété des usages des collectivités

La sobriété des usages des entreprises

Adaptation des besoins en eau de l'industrie

Fiche action 16 : Créer un panel représentatif des entreprises du territoire pour traiter de la sobriété et la qualité de l'eau

Fiche action 15 : Réduire les prélèvements pour l'eau potable et minimiser leurs impacts environnementaux

Pas de plus-value PTGE : Suivi des conclusions du projet de recherche DREAUP

Pas de plus-value PTGE : Suivi des travaux en cours, dont ceux sur la tarification saisonnière

Fiche action 7 : Travailler sur la transmission : des terres / des volumes

Fiche action 8 : Etudier la faisabilité d'un projet de substitution intégrant une (plusieurs) réserve(s)

Fiche action 9 : Etudier la faisabilité d'un projet d'un (plusieurs) projet de REUT

Fiche action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique

Fiche action 3 : Organiser la valorisation locale des productions

Fiche action 2 : Créer un observatoire des pratiques agricoles

Fiche action 1 : Garantir le lien entre les travaux du PTGE et la construction de l'AUP

Discussions en 2026

Fiche action 6 : Travailler sur la politique « l'eau paie l'eau » : la vulgariser, l'optimiser vis-à-vis des enjeux du PTGE

L'adaptation et la sécurisation des approvisionnements en eau potable

L'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation

Fiche action 4 : Ecrire un narratif sur les effets de la désirrigation : jusqu'où aller ?

Discussions en 2026, fort lien avec l'étude économique et financière

En lien avec l'étude économique et financière

Première discussion en groupe de travail le 29/08

Présenté en sous-groupe le 26/09

=> Discussion en cours pour rendre l'action opérationnelle

Première discussion en groupe de travail le 02/09

Présenté en plénière le 26/09

=> Réunion technique sur le cahier des charges le 19/11

Fiche action 10 : Leviers agronomiques et agroécologie : Renforcer le déploiement des programmes existants

Présenté en sous-groupe le 26/09

=> Présentation en plénière le 06/11

Fiche Action 22 : Prairies

Création nouvelle fiche proposée au COPIL du 17/12/2025

Fiche action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique

Présenté en sous-groupe le 26/09

=> Groupe de travail le 18/11

Présentation en plénière le 25/11

Fiche action 13 : Amélioration de la connaissance et indicateurs

Fiche action 12 : Compléter les contrats de marais (pour travailler sur la gestion de l'écoulement)

Discussions en 2026

=> Mise en place en cours dans le cadre du programme Re'Source

En attente du retour d'expérience avant de lancer les premiers échanges

Discussion à venir en 2026

Fiche action 14 : Etudier la faisabilité de nouveaux PSE : pratiques agro-écologiques et désirrigation

=> Jeu sérieux en cours de développement

Atelier dimensionnement 30/06

Premiers tests 28.29/10

Version V2 en construction (suite en 2026)

Fiche action 17 : Ecrire un plaidoyer pour un appui à plus grande échelle

Fiche action 18 : Effectuer un travail de communication

Fiche action 19 : Financer un poste d'animation & Définir une arène de gouvernance (articulation intra-territoriale)

Fiche action 20 : Articuler les travaux à l'échelle du SAGE

Discussions en 2026

Point d'avancement de l'étude économique et financière



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Etude débutée en mars 2025

Atelier 1

« Cadre de l'étude et
scénario tendanciel »

OBJECTIFS :

- Compréhension du cadre de l'étude socio-économique
- Mise en discussion du scénario tendanciel

14/10/2025

Atelier 2

« Résultats et
validation du scénario
tendanciel ;
proposition de scénarii
contrastés »

OBJECTIFS :

- Présentation et validation des résultats des simulations du scénario tendanciel
- 1ères idées d'actions pour les scénarii contrastés

25/11/2025

Atelier 3

« Résultats des
scénarii contrastés et
proposition de
scénario PTGE »

OBJECTIFS :

- Mise en discussion de la proposition de 2 scénarii contrastés
- 1ères idées d'actions pour le scénario PTGE

17/02/2026

Atelier 4

« Validation des
scénarii contrastés et
Résultats du scénario
PTGE »

OBJECTIFS :

- Présentation et validation des résultats des simulations des scénarii contrastés
- Mise en discussion du scénario PTGE (+ ajustement avec les résultats VP de l'étude HMUC)

2026 - dates à fixer selon validation VP

Atelier 5

« Validation du
scénario PTGE »

OBJECTIFS :

- Présentation des résultats de l'analyse multicritère
- Présentation et validation du scénario PTGE



Point d'avancement du Jeu Sérieux :



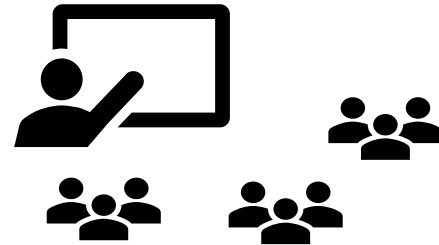
- Projet qui a débuté en mars 2025
- 30 juin 2025 → Atelier pour définir les attentes du jeu
- 28-29 octobre 2025 → Premier tests utilisateur

- A venir en 2026:
- Une version V2 du jeu avec une prise en compte des remarques
- Intégration dans les cartes solutions des actions du PTGE



2

Description des résolutions et des conséquences des votes





Fiche Action 1 : Garantir le lien entre les travaux du PTGE et la construction de l'AUP

Constat :

A ce jour, il existe **trois démarches en cours sur le territoire concernant les prélèvements de l'usage agricole** dans le milieu : AUP3 Marais Poitevin, PTGE Curé, Etude Volume Prélevable (HMUC). Ces trois démarches ont 3 calendriers d'élaboration à coordonner.

L'AUP3 et les PAR qui vont en découler vont encadrer les volumes autorisables pour l'usage agricole sur le bassin du Curé pendant sa période de validité.

Le code de l'environnement permet d'autoriser temporairement des volumes supérieurs aux Volume Prélevable si un programme de retour à l'équilibre a été défini, notamment à partir des éléments issus des PTGE.

Il y a donc un véritable enjeu dans la détermination du programme d'action du PTGE et de sa stratégie de retour à l'équilibre (qui intègre le volume « de départ ») et le dossier d'autorisation environnementale intégrant la stratégie retenue dans le PTGE.

Objectifs :

Compatibilité entre le PTGE et l'AUP3 Marais Poitevin.

Adaptation de la stratégie d'atteinte des Volumes prélevables dans l'AUP3 selon le chemin de retour à l'équilibre défini par le PTGE.

Coordonner la planification et la gestion des saisons d'irrigation relevant des missions de l'OUGC avec les actions de réduction ou d'adaptation identifiées par le PTGE.

Description :

Action 1. 1. Avoir un représentant du PTGE Curé dans le Groupe de Travail de construction de l'AUP3 : (2026)

Le Co-portage par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et le SYRIMA représentera le PTGE Curé dans le Groupe de Travail thématique pour la construction de l'AUP3, la CIA 1779 étant déjà présente dans ce groupe en tant qu'OUGC délégué. L'objectif est que le Co-portage s'assure que les actions et la stratégie de retour à l'équilibre soient prises en compte dans l'AUP3.

Action 1. 2. Avoir un plan de retour à l'équilibre défini : (Réflexion en 2026 notamment en lien avec l'étude économique et financière)

Définir le plan de retour à l'équilibre dans le PTGE pour l'intégrer dans le dossier de demande d'autorisation environnementale de l'AUP3. Avec des de suivi sur le chemin de retour à l'équilibre et les différentes actions de réduction ou de préservation de la ressource à intégrer dans l'étude d'impact.

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025 :

Action 1. 1. Avoir un représentant du PTGE Curé dans le Groupe de Travail de construction de l'AUP3

Le **Co-portage par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et le SYRIMA représentera le PTGE Curé** dans le Groupe de Travail thématique pour la construction de l'AUP3.



Fiche 2 : Créer un observatoire des pratiques agricoles

Constat :

Plusieurs projets souhaitent développer un observatoire agricole (Programme Re 'Sources, PAT, Scot...) pour répondre aux besoins :

- D'assurer la préservation de la biodiversité, une gestion raisonnée de l'eau et une agriculture durable sur le territoire ;
- De communiquer au grand public des éléments-clés de la dynamique territoriale ;
- De suivre les tendances, d'analyser collectivement, en toute transparence, les incidences des actions réalisées dans le cadre du PTGE ;

Description :

Les deux premières réunions du groupe de travail ont pu être réalisées en 2025 pour cadrer et clarifier :

- le cahier des charges, notamment en identifiant l'ensemble des besoins qui relèvent des différentes missions de chacun (PAT, SCOT, Programme Re 'Sources, Cdc, Cda ...) ainsi que des actions du PTGE,
- la maîtrise d'ouvrage de cette action.

De nouvelles discussions sont nécessaires pour proposer cette action à la validation avec la planification suivante :

Action 2.1. Rédiger le cahier des charges de l'observatoire (2026)

Action 2.2. Mettre en place l'observatoire et son suivi (2027)

Points d'attention : Il conviendra au préalable de bien **cadrer les modalités de suivi et de maintenance nécessaires** au bon fonctionnement de l'observatoire → collecte des données, compatibilité RPG, disponibilité des données et diffusion...

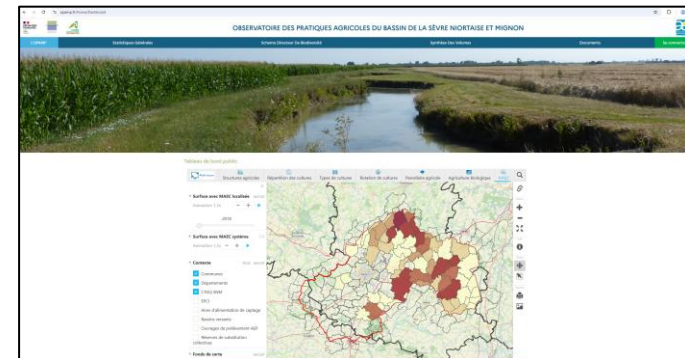
Action 2.3. Communiquer sur les résultats (2028-2032)

Présenter les observations et les analyses pour permettre d'adapter la gestion et les autres actions du PTGE liées à l'agriculture

Objectifs :

Présenter les enjeux de biodiversité et les secteurs d'actions prioritaires aux acteurs concernés et au grand public (sensibilisation)

Suivre et connaître des évolutions des pratiques agricoles et des actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre dans le cadre du PTGE



Exemple : Observatoire Sèvre Niortaise Mignon,



Fiche Action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique

Constat :

Les exploitations agricoles du bassin sont confrontées à une réduction progressive des volumes d'eau autorisés pour l'irrigation, dans un contexte marqué par les effets croissants du changement climatique et par le partage nécessaire de la ressource entre les différents usages.

Pour répondre à ces enjeux, il est indispensable de soutenir les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, en renforçant leur résilience et leur capacité d'adaptation.

Une meilleure connaissance des pratiques actuelles d'irrigation est nécessaire afin de proposer un accompagnement technique pertinent et ciblé.

Objectifs :

Face à la diminution des autorisations de prélèvements agricoles, un ensemble de mesures d'accompagnement technique peut être rapidement déployé au bénéfice des 200 exploitations irrigantes du bassin.

Ces mesures ont pour objectifs de réduire les consommations par :

- **L'amélioration de l'efficacité de l'irrigation**, en optimisant les pratiques et les équipements,
- **Le renforcement de la résilience des exploitations**, en intégrant des pratiques agroécologiques adaptées aux nouvelles contraintes climatiques.

Description

Action 5.1. Améliorer le suivi de l'irrigation et optimiser la gestion collective :

- Poursuivre le croisement et une consolidation des bases de données BNPE et OUGC.**
- Un recensement des pratiques (matériel d'irrigation) et de l'assolement irrigué.** Le recensement des pratiques sera pérennisé dans le temps pour suivre l'évolution.
- La mise en place de compteurs avec télétransmission** (pour répondre à la mesure 12 du Plan Eau)
- Le développement d'un règlement pour la mise en place d'une plateforme d'échange de volume.** L'objectif est de développer la solidarité entre les irrigants. Cette mesure pourra être mise en place une fois le volume prélevable connu.

Action 5.2. Renforcer la sobriété de l'agriculture irriguée :

- Mise en place d'un réseau de 10 sondes capacitatives et de bulletins d'irrigation hebdomadaire spécifique au bassin du Curé** en période d'irrigation pendant 10 ans.
- La **formation des irrigants aux économies d'eau et aux bonnes pratiques de l'irrigation pour une gestion plus efficiente de la ressource** (réglementation, levier agronomique, levier technologique et leviers de pilotage de l'irrigation).
- Un **diagnostic agricole sur les pratiques d'irrigation** pour faire un bilan des pratiques et voir les marges de manœuvre possible d'économie autour des 3 leviers pour les agriculteurs volontaires.

Action	Action « Anti cipée » 2026	Année de réalisation						Indicateur	Objectif	Coût Total	Financ eur	Maître d'ouvrage et partenaires	
		Plan d'action finalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire											
		20 27	20 28	20 29	20 30	20 31	20 32						
Action 5.1. Améliorer le suivi de l'irrigation et optimiser la gestion collective :													
a. Organiser deux réunions de travail pour poursuivre le croisement et la consolidation des bases de données BNPE et OUGC	x							Bases de données consolidées		Animation OUGC		EPMP, CIA 17-79, AELB, DDTM	
b. Recensement des pratiques (matériel d'irrigation) et de l'assolement irrigué	x	x	x	x	x	x	x	% de réponse	80 %	12 600 €	AELB	CIA17-79, EPMP	
c. Etude : diagnostic des installations existantes et faisabilité	x							Etude effectuée		A définir	AELB	EPMP, CIA 17-79, ASA, SYRES	
c. Coordination avec l'OUGC en 2026 sur la stratégie à mettre en place pour la mise en place des compteurs télétransmis	x							Nombre d'installation	100%	Animation OUGC		EPMP, CIA 17-79, ASA, SYRES, AEAG, DDTM	
c. Mise en place des compteurs télétransmis		x	x	x	x	x	x			A définir en 2026			
d. Définition d'un règlement d'échange de volume (Bourse au Volume)	x							Bourse opérationnelle		Animation OUGC		EPMP, CIA 17-79, ASA	
d. Suivi des échanges de volumes		x	x	x	x	x	x			Animation OUGC			
Action 5.2. Renforcer la sobriété de l'agriculture irriguée													
a. Mise en place d'un réseau de 10 sondes capacitatives et de bulletins d'irrigation hebdomadaire spécifique pour améliorer les connaissances et les pratiques	x	x	x	x	x	x	x	Nombre de bulletins parus	10 été, 1 hiver	177 500 €	Recher che Financ ements	CIA 17-79	
								Nombre de sondes installées (2029)	10sondes				
b. Construction de la formation aux économies d'eau et aux bonnes pratiques de l'irrigation des irrigants	x							% de participation	2 formations par ans, 60% des irrigants formés	1 350 €	(AELB)	CIA 17-79	
b. Mise en place de la formation		x	x	x	x	x	x			21 600 €	(AELB)		
c. Construction cahier des charges du diagnostic	x							Nombre réalisé	5/an	1 350 €	(AELB)	CIA 17-79	
c. Réalisation des diagnostics		x	x	x	x	x	x			67 500 €	(AELB)		
Total										281 900 €			



Fiche Action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025

Action 5.1. Améliorer le suivi de l'irrigation et optimiser la gestion collective :

a. Poursuivre le croisement et une consolidation des bases de données BNPE et OUGC :

- Organiser deux réunions de travail pour poursuivre le croisement et la consolidation des bases de données BNPE et OUGC (2026)

b. Un recensement des pratiques (matériel d'irrigation) et de l'assolement irrigué : (2026-2032)

c. La mise en place de compteurs avec télétransmission (pour répondre à la mesure 12 du Plan Eau) :

- Etude : diagnostic des installations existantes et faisabilité (2026)

d. Le développement d'un règlement pour la mise en place d'une plateforme d'échange de volume :

- Définition d'un règlement d'échange de volume (Bourse au Volume) (2026)
- Suivi des échanges de volumes (2027-2032)

Action 5.2. Renforcer la sobriété de l'agriculture irriguée:

a. Mise en place d'un réseau de 10 sondes capacitatives et de bulletins d'irrigation hebdomadaire spécifique au bassin du Curé en période d'irrigation pendant 10 ans. (2026-2032)

b. La formation des irrigants aux économies d'eau et aux bonnes pratiques de l'irrigation pour une gestion plus efficace de la ressource (réglementation, levier agronomique, levier technologique et leviers de pilotage de l'irrigation).

- Construction de la formation aux bonnes pratiques de l'irrigation des irrigants (2026)
- Mise en place de la formation (2027-2032)

c. Un diagnostic agricole sur les pratiques d'irrigation pour faire un bilan des pratiques et voir les marges de manœuvre possible d'économie autour des 3 leviers pour les agriculteurs volontaires.

- Construction cahier des charges du diagnostic (2026)
- Réalisation des diagnostics (2027-2032)



Fiche Action 10 : Leviers agronomiques-agroécologie : Renforcer le déploiement des programmes existants

Constat :

Les **ressources en eau du bassin du Curé** sont **fragilisées par des pollutions nitrates et phytosanitaires**, principalement liées aux **pratiques agricoles**.

Pour préserver la qualité de l'eau, il est essentiel d'accompagner les exploitations dans une **transition agroécologique**.

Celle-ci repose sur la mobilisation de leviers agroécologiques, c'est-à-dire des techniques agricoles inspirées des principes de l'écologie. Ces leviers visent à réduire l'usage des intrants chimiques, favoriser la biodiversité, améliorer la santé des sols, limiter les pollutions et renforcer la résilience des cultures face aux aléas climatiques. Leur mise en œuvre contribue à une agriculture plus durable et respectueuse des milieux naturels.

Objectifs :

De **nombreuses actions** agroécologiques sont **déjà mises en œuvre par les agriculteurs et les institutions**, dans le cadre des programmes existants comme le **Programme Re'Sources**.

L'objectif est donc de renforcer et de compléter ces actions existantes.

Description :

Action 10.1 Accompagner les systèmes de production favorisant la préservation de la qualité des eaux et des milieux :

- a. **Maintenir l'agriculture biologique** sur le territoire et la développer par la suite. L'objectif est d'enquêter les agriculteurs bio du bassin pour comprendre leurs difficultés et leurs besoins. Il est également proposé de développer des références technico-économiques locales et les partager pour mieux accompagner la filière dans la durée.
- b. **Développer l'agroforesterie**. Accompagner le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire et renforcer les programmes existants de plantation de haies par la recherche de nouveaux financements.
- c. **Développer l'agriculture de conservation** par le renforcement des connaissances locales et le partage d'expériences

Action 10.2 Accompagner la mise en place de pratiques en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux

- a. **Accompagner la mise en place de couverts** en développant les actions présentes sur le bassin notamment dans le cadre du programme Re'Sources
- b. **Accompagner la réduction de l'usage des intrants**
 - Accompagner le développement du désherbage mécanique,
 - Accompagner la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants (BNI)
 - Accompagner la création de prairie
 - Rappeler les bonnes pratiques et la réglementation de mise aux normes d'exploitations sur l'usage des phytosanitaires
- c. **Améliorer les connaissances**
 - Améliorer les connaissances sur les reliquats azotés sur le bassin (en fonction des types de sols) et sur les effluents d'élevage (Valorisation)
 - Réaliser une étude pour connaître le réseau de drainage et les exutoires

Action 10.3 Développer le maillage des barrières naturelles pour réduire les contaminations des milieux et développer la continuité écologique

- a. **Répliquer les Plans de gestion Agro-environnemental (PGAE)** développés dans le cadre du programme Re 'Sources sur les autres communes du PTGE.

Action	Année de réalisation							Indicateur	Objectif	Coût Total	Financier	Maître d'ouvrage et partenaires
	Action « Anticipée » 2026	Plan d'action finalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire										
		2027	2028	2029	2030	2031	2032					
Action 10.1 Accompagner les systèmes de production favorisant la préservation de la qualité des eaux et des milieux :												
a. Maintenir l'agriculture biologiques sur le territoire et la développer par la suite												
Travail avec les acteurs du territoire sur le contenu de l'enquête en début d'année 2026 + réalisation de l'enquête au cours de l'année	x							Enquête réalisée		13 500 €	AELB	CIA 17-79, GAB 17, CAVAC, Bio NA,
Travail pour définir les références à suivre et la diffusion des résultats	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79
b. Développer l'agroforesterie												
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner les actions.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, AELB, CD 17
Rechercher des financements et développer des projets de plantation de haies	x	x	x	x	x	x	x	Nombre de Réunion	2/an			Animation PTGE
c. Développer l'agriculture de conservation												
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner les actions.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, CDA LR, Eau 17, Océalia, Terre Atlantique, FD Cuma, GDA Aunis, Coop Courçons
Action 10.2 Accompagner la mise en place de pratiques en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux												
a. Accompagner la mise en place de couverts												
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner les actions.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79,
b. Accompagner la réduction de l'usage des intrants												
Accompagner le développement du désherbage mécanique : Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner cette action.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, CDA LR, Eau 17, Océalia, Terre Atlantique, FD Cuma, GDA Aunis, Coop Courçons
Accompagner la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants (BNI) : Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner cette action.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, CDA LR, Eau 17, Océalia, Terre Atlantique, FD Cuma, GDA Aunis, Coop Courçons
Accompagner la création de pairie	x							Nouvelle fiche créée en 2026				PTGE
Rappeler les bonnes pratiques et la réglementation de mise aux normes d'exploitations sur l'usage des phytosanitaires : Développement de la stratégie	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, DDTM
c. Améliorer les connaissances												
Améliorer les connaissances sur les reliquats azoté sur le bassin (en fonction des types de sols) et sur les effluents d'élevage (Valorisation) : Des réunions de travail seront réalisées en 2026 pour détailler, financer, planifier et coordonner cette action.	x							Action opérationnelle en 2027				CIA 17-79, CDA LR, Eau 17, Océalia, Terre Atlantique, FD Cuma, GDA Aunis, Coop Courçons
Réaliser une étude pour connaitre le réseau de drainage : Définition cahier des charges	x							Etude Réalisée				CIA 17-79, DDTM
Réalisation de l'étude		x	x	x								
Action 10.3 Développer le maillage des barrières naturelles pour réduire les contaminations des milieux et développer la continuité écologique												
a. Réalisation de Plans de gestion Agro-environnemental (PGAE) + suivi et mise en place des actions	x	x	x	x	x	x	x	Nombre réalisé	1 en 2026 puis 2 par an	87 750 €	AELB	CIA 17-79, 22 Communes
Total										101 250 €		

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025 :

Action 10.1 Accompagner les systèmes de production favorisant la préservation de la qualité des eaux et des milieux :

- a. Maintenir l'agriculture biologiques sur le territoire et la développer par la suite
 - Travail avec les acteurs du territoire sur le contenu de l'enquête en début d'année 2026 + réalisation de l'enquête au cours de l'année (2026)
- b. Développer l'agroforesterie.
 - Rechercher des financements et développer des projets de plantation de haies (2026-2032)

Action 10.3 Développer le maillage des barrières naturelles pour réduire les contaminations des milieux et développer la continuité écologique

- a. Réalisation de Plans de gestion Agro-environnemental (PGAE) + suivi et mise en place des actions (2026-2032)



Fiche Action 13 : Amélioration de la connaissance et indicateurs

Description :

Action 13.1 Améliorer la connaissance des ouvrages sur cours d'eau du bassin versant :

- Complémenter les Atlas des ouvrages existants notamment au regard de leur influence sur la continuité écologique et leur fonction ou usage réel

Action 13.2. Prolonger les suivis et améliorer la connaissance des niveaux d'eau du marais et zones de contact :

- Installation de deux nouveaux points de mesures sur le canal de la Banche

Action 13.3. Améliorer la connaissance des niveaux et des cours d'eau en eau du bassin versant :

- En complément au réseau Onde, réalisation d'un suivi par le SYRIMA des zones en eau (connaissances des assecs et zones restant en eau)
- Pose de 10 à 15 sondes en télétransmission (connaissances des niveaux d'eau)
- Disposer d'un état de référence pour évaluer ultérieurement les gains liés à la réduction des prélèvements estivaux

Action 13.4. Améliorer la connaissance du bassin versant en période de hautes eaux :

Lancer de plusieurs de ces études pour engager une démarche à l'échelle du bassin versant permettant de :

- Disposer d'une vision globale du territoire (différentes récurrences de crues)
- Délimiter les zones de ralentissement dynamique actuelles (carte des surfaces inondables issue de modélisations et observations)
- Evaluer les limites de l'aménagement global du bassin et délimiter les secteurs fragiles ou exposés aux crues
- Localiser les zones d'expansions potentielles peu mobilisées et qui auraient un rôle dans la protection de l'aval et présenteraient des gains réels pour la biodiversité.
(Besoin d'informations complémentaires + concertation pour la rédaction du cahier des charges)

Action 13.5 Améliorer la connaissance des tassements de sols :

Le sujet n'est pas assez maîtrisé actuellement pour acter à ce stade une décision sans regret et le débat sera prolongé dans le cadre des groupes de travail 2026 pour le PTGE complet.

Action 13.6 Améliorer le suivi biologique des cours d'eau :

- Faire évoluer les mesures ponctuelles vers des points de suivi pérennes plus aptes à mesurer les gains biologiques à venir notamment en lien avec les objectifs du PTGE et des futurs Volume Prélevables. (SYRIMA et Fédération de pêche)

Action 13.7 Les dispositifs de suivi piézométriques :

La réflexion n'est à ce stade pas assez aboutie pour relever d'une action sans regret et le débat sera prolongé dans le cadre des groupes de travail 2026 pour le PTGE complet.

Action 13.8 Localiser les zones d'inversion de flux :

La réflexion n'est à ce stade pas assez aboutie pour relever d'une action sans regret mais ce sujet devra être traité dans le cadre des groupes de travail 2026 pour le PTGE complet.

Action	Année de réalisation				Coût total	Financier	Maître d'ouvrage et partenaires
	Action « Anticipée »		Action : Plan d'action PTGE finalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire (2027-2032)				
	Dans le cadre du CTAO						
	2026	2027	2028				
Action 13.1 Améliorer la connaissance des ouvrages sur cours d'eau du bassin versant :							
Complémenter les Atlas des ouvrages existants	x	x	x		12 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 13.2. Prolonger les suivis et améliorer la connaissance des niveaux d'eau du marais et zones de contact :							
Installation de deux nouveaux points de mesures sur le canal de la Banche	x				6 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 13.3. Améliorer la connaissance des niveaux et des cours d'eau en eau du bassin versant :							
En complément au réseau Onde, réalisation d'un suivi par le SYRIMA des zones en eau	x	x	x		12 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Pose de 10 à 15 sondes en télétransmission		x	x		40 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 13.4. Améliorer la connaissance du bassin versant en période de hautes eaux							
Lancer de plusieurs de ces études pour engager une démarche à l'échelle du bassin versant	x	x			240 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 13.5 Améliorer la connaissance des tassements de sols :							
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 préciser cette action				x			
Action 13.6 Améliorer le suivi biologique des cours d'eau :							
Faire évoluer les mesures ponctuelles vers des points de suivi pérennes plus aptes à mesurer les gains biologiques à venir notamment en lien avec les objectifs du PTGE et des futurs Volume Prélevables	x	x	x		66 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 13.7 Les dispositifs de suivi piézométriques :							
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 préciser cette action				x			Animation PTGE
Action 13.8 Localiser les zones d'inversion de flux :							
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 préciser cette action				x			Animation PTGE
				TOTAL	376 000 €		

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025 :

Action 13.1 Améliorer la connaissance des ouvrages sur cours d'eau du bassin versant :

- Complémenter les Atlas des ouvrages existants notamment au regard de leur influence sur la continuité écologique et leur fonction ou usage réel (2026-2027)

Action 13.2. Prolonger les suivis et améliorer la connaissance des niveaux d'eau du marais et zones de contact :

- Installation de deux nouveaux points de mesures sur le canal de la Banche (2026)

Action 13.3. Améliorer la connaissance des niveaux et des cours d'eau en eau du bassin versant :

- En complément au réseau Onde, réalisation d'un suivi par le SYRIMA des zones en eau (connaissances des assecs) (2026-2028)
- Pose de 10 à 15 sondes en télétransmission (connaissances des niveaux d'eau) (2027-2028)

Action 13.4. Améliorer la connaissance du bassin versant en période de hautes eaux : (2026-2027)

Lancer de plusieurs de ces études pour engager une démarche à l'échelle du bassin versant permettant de :

- Disposer d'une vision globale du territoire (différentes récurrences de crues)
- Délimiter les zones de ralentissement dynamique actuelles (carte des surfaces inondables issue de modélisations et observations)
- Evaluer les limites de l'aménagement global du bassin et délimiter les secteurs fragiles ou exposés aux crues
- Localiser les zones d'expansions potentielles peu mobilisées et qui auraient un rôle dans la protection de l'aval et présenteraient des gains réels pour la biodiversité.
(Besoin d'informations complémentaires + concertation pour la rédaction du cahier des charges)

Action 13.6 Améliorer le suivi biologique des cours d'eau : (2026-2028)

- Faire évoluer les mesures ponctuelles vers des points de suivi pérennes plus aptes à mesurer les gains biologiques à venir notamment en lien avec les objectifs du PTGE et des futurs Volume Prélevables. (SYRIMA et Fédération de pêche)



Fiche Action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique

Description :

Action 11.A Travailler sur la gestion des écoulements

Action 11.A.1 Améliorer la continuité écologique

a) En zone de marais et de contact

Axe Curé et Virson

- La mise en compatibilité de l'ouvrage du Booth avec la continuité écologique est à réaliser.
- La modernisation de l'ouvrage du Booth est commune à d'autres actions, dont l'amélioration de la gestion de printemps des marais mouillés de Nuaillé-Anais

(inscrite dans l'action 11.A.2)

Autres axes du marais

Des études sont en cours dans le cadre du CTAO sur l'ensemble des ouvrages du marais.

- Il y a lieu d'attendre 2026 pour disposer des résultats de l'étude en cours pour définir les besoins en travaux, mais l'objectif est validé.
- Les travaux devront être intégrés à la reprogrammation de l'accord territorial 2029-2034
- La concertation avec le groupe de travail étendu aux services de l'Etat et aux Financeurs est demandée.

Il ne **s'agit pas d'une action PTGE anticipée**

b) Sur le bassin versant

L'étude la restauration de la continuité écologique de 4 de ces ouvrages peut être intégré à la fiche action 9 du CTAO en cours qui serait déclenchée en 2026 mais sans le volet reméandrage.

L'évaluation et l'échéancier seraient alors :

- 2026 : études de 6 ouvrages dans le cadre du CTAO en cours (hors action PTGE)
- 2027-2028 : études de 4 ouvrages
- 2028 travaux : sur 6 ouvrages, avec travaux d'accompagnement sur la morphologie du cours d'eau

c) Cas particulier des Plans d'eau (Lac de Frace (Aigrefeuille))

- 2026 : étude de la restauration de la continuité dans le cadre du CTAO
- 2028 : action de restauration

Action 11.A.2. Développer la télémesure et la télégestion des ouvrages

a) Axe Curé

L'ouvrage du Booth ne permet pas de gérer précisément les niveaux des marais mouillés de Nuaillé-Anais.

- 2026 : étude de la restauration de la continuité et automatisation
- 2027 : travaux de restauration de la continuité, automatisation/télégestion et modernisation des vanneries

(Lien à faire également avec les objectifs de gestion de l'APPB)

b) Axe Banche

L'action 6.1 du PAPI prévoit aussi la mise en place de la télégestion des portes de la Banche.

c. Autres émissaires

L'action 6.1 du PAPI prévoit également

Action 11.A.3. Maintenir les écoulements à la mer

Sujet déjà en réflexion - Pas d'action sans regrets au PTGE



Fiche Action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique

Action 11.B Travailler sur l'aménagement territorial

Action 11.B.1. Anticiper sur le prochain CTAO et Hiérarchiser les restaurations de bassins versant en fonction d'une analyse multicritère

Une analyse multicritère serait intéressante pour délimiter des zones à enjeux prioritaires.

Tant que les données de connaissance de la fiche 13 ne sont pas acquises, cette hiérarchisation est difficile à réaliser. Il est envisagé de la réaliser à partir de 2028 dans le cadre de l'étude du prochain accord de territoire.

Action 11.B.2. Faciliter la recolonisation du Marais Poitevin par le Vison d'Europe

Inscrire cette action pour mémoire (MO PNRMP) au titre de la cohérence entre le programme life (PNR) et le CTAO.

Action 11.B.3. Restaurer des zones humides à rôle tampon sur le Bassin versant et des zones de contact nappe marais.

Action pas assez définie pour être intégrée aux actions sans regrets mais à travailler dans le cadre du PTGE complet (2026)

Mais à travailler dans le cadre des groupes de travail 2026 pour le PTGE complet

Action 11.B.4. Cas particulier de APPB des marais mouillés de Nuaille Anais

- Malgré la demande, il n'y a pas d'éléments sur un ENS ou l'émergence d'une gouvernance en dehors de l'animation de l'EPMP
- Le PTGE n'a pas vocation à se positionner sur ce sujet
- Néanmoins, il est demandé que les actions du PTGE concernées directement ou indirectement par ce périmètre prennent pleinement en compte la sensibilité de l'APPB.

Action 11. C Travailler sur un accompagnement financier et technique

Action 11.C.1. Maintien des prairies de fond de vallée et des élevages

Nécessité de créer une fiche action spécifiques aux prairies humides ou de fond de vallée (lien entre différentes fiches)

Action 11.C.2. Restauration des zones humides et prairies en fond de vallée

Nécessité de créer une fiche action spécifiques aux prairies humides ou de fond de vallée (lien entre différentes fiches)

Action	Année de réalisation				Coût total	Financier	Maître d'ouvrage et partenaires
	Action « Anticipée »			Action : Plan d'action PTGE finalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire (2027-2032)			
	Dans le cadre du CTAO						
	2026	2027	2028				
Action 11.A Travailler sur la gestion des écoulements							
Action 11.A.1 Améliorer la continuité écologique							
a) En zone de marais et de contact							
Axe Curé et Virson : modernisation de l'ouvrage du Booth	Inscrite dans l'action 11.A.2						
Autres axes du marais : En cours dans le cadre du CTAO sur l'ensemble des ouvrages du marais	x					AELB, CD 17	SYRIMA
b) Sur le bassin versant							
6 ouvrages dans le cadre du CTAO en cours	x					AELB, CD 17	SYRIMA
Études de 4 ouvrages hydrauliques		x	x		30 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Travaux de restauration sur 6 ouvrages			x		170 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
c) Cas particulier des Plans d'eau (Lac de Frace (Aigrefeuille))							
Etude de la restauration de la continuité dans le cadre du CTAO	x					AELB, CD 17	SYRIMA
Restaurer la continuité du Plan d'eau		x			120 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 11.A.2. Développer la télémessure et la télégestion des ouvrages							
a) Axe Curé : Télégestion Vanne du Booth							
Etude de la restauration de la continuité et automatisation	x				25 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Travaux de restauration de la continuité, automatisation/télégestion et modernisation des vantelleries		x			225 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 11.B Travailler sur l'aménagement territorial							
Action 11.B.1. Anticiper sur le prochain CTAO et Hiérarchiser les restaurations de bassins versant en fonction d'une analyse multicritère							
Hiérarchiser les restaurations de bassins versant			x		25 000 €	AELB, CD 17	SYRIMA
Action 11.B.2. Faciliter la recolonisation du Marais Poitevin par le Vison d'Europe							
Pour Rappel						Life	PNR
Action 11.B.3. Restaurer des zones humides à rôle tampon sur le Bassin versant et des zones de contact nappe marais.							
Des réunions de travail seront réalisées en 2026 préciser cette action				x			
Action 11.B.4. Cas particulier de APPB des marais mouillés de Nuaillé Anais							
Prendre en compte dans les actions la sensibilité de l'APPB				x			Animation PTGE
Action 11.C Travailler sur un accompagnement financier et technique							
Action 11.C.1. Maintien des prairies de fond de vallée et des élevages						AELB, CD 17	PTGE 29
Action 11.C.2. Restauration des zones humides et prairies en fond de vallée				x			
→ Création nouvelle fiche prairie							
TOTAL					595 000		

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025 :

Action 11.A.1 Améliorer la continuité écologique

b) Sur le bassin versant :

- Études de 4 ouvrages hydrauliques (2027-2028)
- Travaux de restauration sur 6 ouvrages (2028)

c) Cas particulier des Plans d'eau (Lac de Frace (Aigrefeuille))

- Restaurer la continuité du Plan d'eau (2027)

Action 11.A.2. Développer la télémessure et la télégestion des ouvrages

a) Axe Curé : Télégestion Vanne du Booth

- Etude de la restauration de la continuité et automatisation (2026)
- Travaux de restauration de la continuité, automatisation/télégestion et modernisation des vantelleries (2027)

Action 11.B.1. Anticiper sur le prochain CTAO et Hiérarchiser les restaurations de bassins versant en fonction d'une analyse multicritère

- Hiérarchiser les restaurations de bassins versant

Création d'une nouvelle Fiche Action 22 « Prairie » : transversale pour développer les actions 11C.1, 11C.2, 10.b



Fiche Action 15 : Réduire les prélèvements pour l'eau potable et minimiser leurs impacts environnementaux

Constat :

Quantité et qualité de l'eau sont des sujets intimement liés :

La qualité de l'eau est un facteur limitant de l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable en Aunis. Elle est contrainte par les possibilités de répartition spatiale ou temporelle des prélèvements entre les différents champs captant pour limiter les impacts sur les milieux et la concurrence avec les autres usages.

De plus, l'émergence de nouvelles molécules très difficiles à traiter pourrait demander des traitements supplémentaires, coûteux et sur-sollicitant la ressource de l'ordre de 20%.

La sobriété des usages eau potable sur le territoire du PTGE Curé est un enjeu d'autant plus incontournable que l'eau consommée n'y est pas produite :

L'eau potable consommée sur le territoire du PTGE Curé provient à environ 85% du bassin de la Charente. La situation quantitative n'est pas meilleure sur la Charente, ce qui justifie d'inciter à la sobriété l'ensemble des usagers de l'eau potable du territoire.

Objectifs :

En **complément des programmes existants**, et des sujets traités par les autres fiches action, le PTGE Curé pourrait **contribuer à diminuer les impacts des prélèvements pour la production d'eau potable** du territoire et du PTGE Charente aval Bruant en :

- Emulant, coordonnant et évaluant les actions de promotion de la sobriété des ménages, collectivités et touristes déjà en cours ;
- Comblant le manque identifié de promotion des économies d'eau au niveau des acteurs économiques ;
- Améliorant la lisibilité et la publicité des restrictions d'usage en période de crise.

Description :

Action 15.1 : Faire connaître les liens entre qualité et quantité

Faire prendre conscience aux acteurs du PTGE que reconquérir la qualité de l'eau à la source n'est pas une option, mais un levier d'action à part entière pour :

- Préserver les phénomènes de dénitrification naturelle ;
- Avoir plus de marge de manœuvre sur la répartition spatiale et temporelle des prélèvements ;
- Eviter des traitements à faible rendement hydraulique qui obligeraient à prélever 20% d'eau supplémentaire à consommation égale;

Etudier les impacts des prélèvements en eau potable sur les niveaux de nappe et les cours d'eau (place de l'action à définir)

Evaluer les possibilités de réduction des impacts des prélèvements à volume constant par modification de leur répartition spatiale ou temporelle

Action 15.2. Favoriser le partage d'expérience et assurer le suivi des actions de sobriété en cours sur le territoire du PTGE

- Organiser des événements de partage d'expérience, ;
- Récolter les données et les agréger à l'échelle du PTGE pour donner à voir leur efficacité globale.
- Travailler sur une vision partagée entre les différents PTGE présents en Charente Maritime afin de viser une vision départementale de la sobriété.

Action 15.4. Intégrer le projet SobriEau au PTGE

- Constituer comité de pilotage du projet SobriEau sur la base de celui du PTGE ou une émanation.**
- Réintégrer les actions abandonnées** par manque de moyen, en mutualisant éventuellement avec les autres territoires :
 - une démarche d'accompagnement au changement non culpabilisante en se basant sur les sciences sociales,
 - le design et le prototypage d'objets hydro économes manquant sur le marché,

Action 15.4. Rendre visibles, cohérentes et compréhensibles des non-initiés les restrictions d'usage de l'eau potable en période de crise

Action 15.5. Concevoir et animer une politique d'incitation à la sobriété des acteurs économiques (→ objectif fiche action 16))

(réutilisation d'eaux de process ou non conventionnelles aux industriels et utilisation d'Eaux Non Conventionnels dans les hébergements collectifs)

Action	Action « sans regret » 2026	Année de réalisation						Indicateur	Objectif	Coût total	Financeur	Maître d'ouvrage et partenaires
		Plan d'action finalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire										
		202 7	202 8	202 9	203 0	203 1	203 2					
Action 15.1. Faire connaitre les liens entre qualité et quantité												
Organiser un atelier à destination des acteurs du PTGE	x							Atelier Réalisé	Animation PTGE			Animation PTGE, CDA LR, Eau 17
Groupe de travail pour préciser l'action « Etudier les impacts des prélèvements en eau potable sur les niveaux de nappe et les cours d'eau » et « action 13.8. Localiser les zones d'inversion de flux »	x							Action et étude clarifiée	Animation PTGE			Animation PTGE
Action 15.2. Favoriser le partage d'expérience et assurer le suivi des actions de sobriété en cours sur le territoire du PTGE												
Lister les actions en cours et partager ces expériences lors d'évènement	x							A préciser en 2026				Animation PTGE
Réflexion pour récolter les données et les agréer à l'échelle du PTGE	x							A préciser en 2026				Animation PTGE
Travailler sur une vision partagée entre les différents PTGE	x							A préciser en 2026				Animation PTGE
Action 15.3. Valoriser les projets de recherche SobriEau et DREAUP												
Constituer un comité de pilotage du projet SobriEau, émanation de celui du PTGE	x							COPIL Constitué	Animation SobriEau			CDA
Réflexion pour mutualiser, dimensionner et financer les items du projet abandonnés	x							Echanges réalisés	Animation SobrEau et PTGE			CDA, Eau 17, EPCI
Action 15.4. Rendre visibles les restrictions d'usage de l'eau potable en période de crise												
Proposer une stratégie de communication des restrictions d'usages	x								Animation PTGE			Animation PTGE CDA LR, Eau 17, EPCI DDTM,
Définition de la communication		x	x	x	x	x	x	Communication réalisée				Animation PTGE CDA LR, Eau 17, EPCI
Action 15.5. Concevoir et animer une politique d'incitation à la sobriété des acteurs économiques (→ objectif fiche action 16)												
Organiser des ateliers avec les acteurs économiques et faire émerger des actions								Fiche action 16 défini	Animation PTGE			Animation PTGE, CCI
										TOTAL		

Actions proposées à la validation du COPIL du 17 décembre 2025 :

Action 15.1 : Faire connaître les liens entre qualité et quantité

- Organiser un atelier à destination des acteurs du PTGE (2026)

Action 15.3. Valoriser les projets de recherche SobriEau et DREAUP

- Constituer un comité de pilotage du projet SobriEau, émanation de celui du PTGE (2026)

Action 15.4. Rendre visibles les restrictions d'usage de l'eau potable en période de crise

- Proposer une stratégie de communication des restrictions d'usages

3

Discussion sur la forme : Questions de compréhension



Des Questions ?

4

Discussion sur le fond : Echelle de Consensus



- **Étape a. recueil : pré-positionnement**
- **Étape b. Ecoute**
- **Étape c. recherche d'amendements (45 min)**

5

Mise au Vote



Avec le concours financier :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Du Département de la Charente-Maritime
- Du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDA)



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



Financé
par



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*